



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
Invest*

Rapport de gestion 2016

Sommaire

3	Avant-propos du président
4	Rapport annuel de la gérance
6	Informations sur le marché
8	Evolution des marchés financiers
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
17	Annexe aux comptes annuels 2016
17	I Bases et organisation
19	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
19	III Mode de réalisation du but
19	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
20	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
20	VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements
22	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
23	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
23	IX Autres informations relatives à la situation financière
23	X Evénements survenus après la clôture du bilan
24	Rapport de l'organe de révision
26	Mentions obligatoires

Avant-propos du président

J'ai le grand plaisir de vous présenter le premier rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest, fondation semi-autonome qui a clôturé son premier exercice avec succès.

La fondation vient compléter l'offre de Swiss Life dans le domaine du deuxième pilier et répond au besoin croissant des cadres de pouvoir choisir eux-mêmes la stratégie de placement applicable aux avoirs de vieillesse provenant des parts de salaire excédant 126 900 francs.

Il reste absolument impératif que les réformes à venir soient mises en œuvre, tant dans le premier que dans le deuxième pilier. Lors de la session de mars 2017, les conseils se sont mis d'accord sur une solution uniforme à l'issue de débats intensifs. Un jalon important a ainsi été posé. La réforme Prévoyance vieillesse 2020 doit désormais être approuvée par le peuple dans le cadre d'une votation. Swiss Life met tout en œuvre pour que les réformes soient appliquées de façon réaliste.

Convaincu que la fondation permet de répondre à un véritable besoin des clients, je remercie le nouveau conseil de fondation et Swiss Life pour leur grand engagement et exprime tous mes vœux de succès pour l'avenir.



Hermann Walser
Président du conseil de fondation



Rapport annuel de la gérance

Contexte légal

Parallèlement à de nombreux projets de loi et ordonnance dans le domaine de la prévoyance professionnelle, c'est la réforme Prévoyance vieillesse 2020 qui occupe le devant de la scène politique. Les débats qui se tiennent au Conseil national, au Conseil des Etats et au sein de leurs commissions sont très intenses et doivent respecter un calendrier très serré.

La session de mars a permis d'assister à un accord entre les deux conseils. Reste à attendre la votation populaire, qui se tiendra en septembre et lors de laquelle le peuple se prononcera sur la mise en œuvre de la réforme. Nous sommes impatients de découvrir les ordonnances qui définiront et influenceront l'application des nouvelles dispositions dans le cas d'une approbation de la réforme par le peuple.

Il est plus que souhaitable que le projet aboutisse, car des réformes sont impératives dans les deux piliers.

Marche des affaires

Les rendements toujours très bas des obligations ainsi que le climat général dominé par des taux d'intérêt négatifs et une volatilité des marchés des capitaux continuent de représenter un important défi pour les caisses de pensions.

Dans ce contexte, celles-ci peuvent toutefois recourir à la solution «1e», une solution intéressante et extrêmement concurrentielle permettant aux assurés de prendre leur propre décision de placement en fonction de leur situation personnelle. Les capitaux de prévoyance peuvent ainsi être investis dans la bonne stratégie de placement, et aucune solidarité ne s'installe entre les œuvres de prévoyance et les assurés.

En alignant la stratégie sur l'horizon de placement et la capacité de risque personnels, chacun a l'opportunité d'optimiser les rendements de ses capitaux de prévoyance.

La fondation peut s'enorgueillir d'un lancement réussi en raison de la résonance positive recueillie par cette solution de prévoyance auprès d'une base de clientèle de plus en plus large.

Pour la gérante (Swiss Life SA)



Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations



Informations sur le marché

Contexte économique

L'année 2016 restera marquée par les résultats du référendum sur la sortie de l'UE au Royaume-Uni et des élections présidentielles aux Etats-Unis. Immédiatement après l'annonce du «Brexit», les investisseurs ont de nouveau pris d'assaut les valeurs refuges telles que les emprunts de la Confédération ou de l'Allemagne par crainte d'un nouvel effritement de l'UE ou de l'Union monétaire européenne. Depuis, tous les emprunts de la Confédération en cours présentent un rendement négatif. Au Royaume-Uni, la banque centrale a baissé les taux directeurs en août pour éviter les préjudices économiques et les turbulences sur le marché financier.

Les appréhensions liées à une éventuelle plongée dans la récession de l'économie britannique suite au Brexit se sont toutefois révélées sans fondement jusqu'ici. La forte dévaluation de la livre sterling a permis à l'industrie britannique d'augmenter sensiblement sa compétitivité dans un premier temps. Comme le marché européen reste accessible aux exportations britanniques pour le moment, la Grande-Bretagne bénéficie très fortement de la reprise conjoncturelle mondiale actuelle. Dans ce contexte, les investissements des entreprises britanniques dans les biens d'équipement ont augmenté contre toute attente au cours de la deuxième partie de l'année. La relance de l'économie mondiale se traduit également par la poursuite de l'amélioration sur les marchés du travail aux Etats-Unis et dans la zone euro. Aux Etats-Unis, la croissance des salaires et les espoirs placés dans la future politique économique du nouveau président élu ont entraîné une hausse marquée du moral des consommateurs jusqu'à la fin de l'année. Un tel niveau avait été enregistré pour la dernière fois il y a 15 ans. Contrairement à ce qu'avaient pu prédire de nombreux commentateurs en début d'année, les prix des matières premières ont également connu une reprise. Le prix du pétrole s'est notamment bien départi des niveaux planchers atteints en début d'année. La situation s'est ainsi détendue dans les pays nouvellement industrialisés fortement dépendants de leurs exportations de matières premières. Après un premier semestre étonnamment solide, le produit intérieur brut suisse a stagné au troisième trimestre. L'impact du franc fort continue à se faire sentir en Suisse. Les impulsions positives émanant du secteur privé intérieur ne se sont fait sentir qu'au dernier trimestre 2016. Mais heureusement, la dynamique communicative de l'économie mondiale a permis d'éviter une récession en Suisse malgré la persistance du franc fort. Contrairement à ce qui avait été prédit en début d'année, le taux de chômage est resté stable à 3,3%.

Les prévisions en matière d'inflation ont pris une tournure inattendue. Alors que les risques de déflation étaient encore sur toutes les lèvres dans de nombreuses régions en février 2016, l'essor de l'économie mondiale et le redressement des prix de l'énergie à partir du deuxième trimestre ont induit un changement de perception de l'évolution des prix. La hausse de l'inflation s'est particulièrement faite sentir en Allemagne: en mai, le taux de renchérissement annuel y était encore de 0%. Suite à l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, il s'établissait à 1,7% à la fin de l'année.

Evolution chaotique du prix du pétrole

Prix du pétrole brut (WTI)

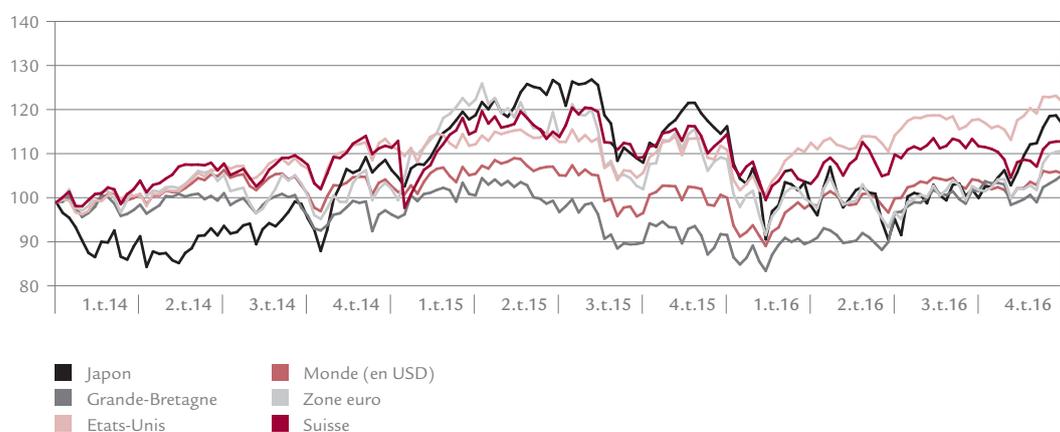


Source: Macrobond

Evolution des marchés financiers

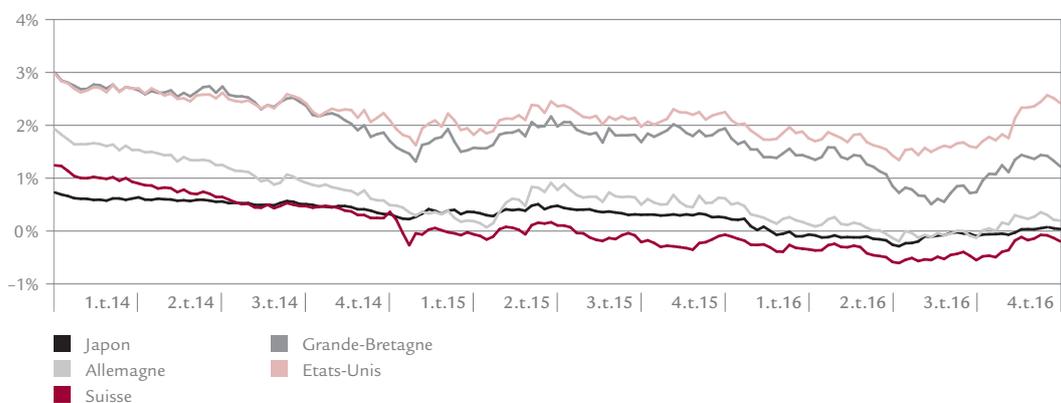
Actions

Personne n'aurait parié là-dessus: malgré le Brexit et l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, les marchés des actions ont connu une belle euphorie au cours du deuxième semestre. Après un premier semestre marqué par les craintes d'une récession et les incertitudes politiques, les choix des électeurs britanniques et américains ont renversé la tendance sur les bourses. Cela n'a toutefois été rendu possible que par la réfutation des craintes susmentionnées au niveau de la croissance par les données de l'économie réelle, qui indiquaient dans un même temps que les économies les plus importantes avaient amorcé une reprise.



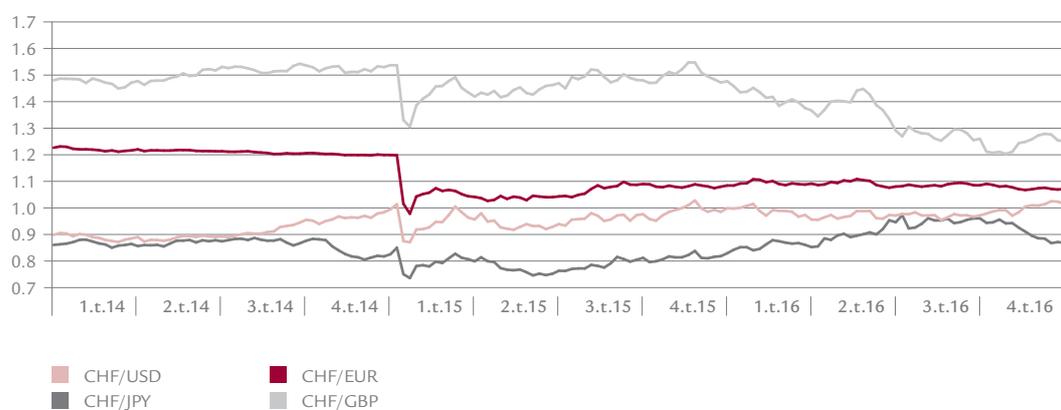
Taux d'intérêt

Jusqu'à l'été, les craintes déflationnistes et la décision des électeurs britanniques en faveur du «Brexit» ont fait chuter les rendements sur les emprunts d'Etat à de nouveaux niveaux planchers dans le monde développé. Suite à la reprise de l'économie mondiale et au redressement des prix des matières premières, les attentes concernant l'inflation ont changé à partir du mois d'octobre sur les marchés. Par la suite, la victoire de Donald Trump a été le catalyseur de la forte hausse des intérêts aux Etats-Unis jusqu'à Noël. En Suisse aussi, les intérêts ont augmenté dernièrement. A la fin de l'année, ils restaient cependant inférieurs au niveau de janvier 2016.



Devises

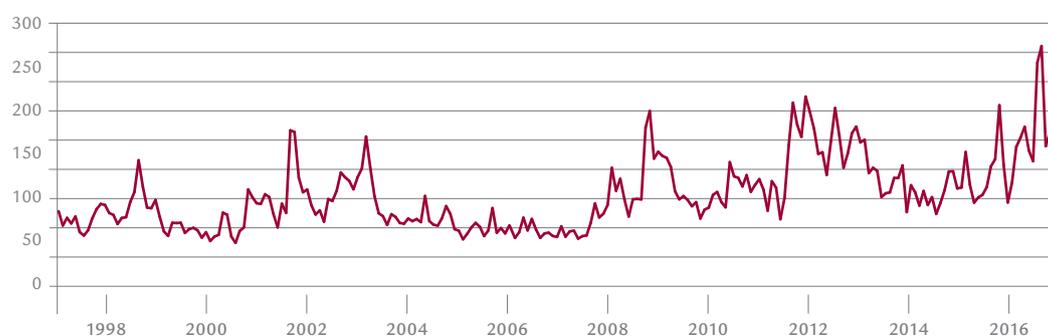
A l'inverse de 2015, le franc suisse n'a pas occupé le devant de la scène sur les marchés des devises. Pour éviter une réévaluation du franc par rapport à l'euro, la Banque nationale suisse a dû continuer à intervenir sur le marché des devises. Elle a ainsi réussi à maintenir le cours du change à 1,07. Suite au référendum sur la sortie de l'UE au Royaume-Uni, la livre sterling a fortement dévalué par rapport à toutes les autres grandes monnaies au cours du second semestre. Depuis les élections américaines, le dollar est en revanche en phase d'appréciation.



Perspectives

Actuellement, les incertitudes politiques sont inhabituellement élevées. L'indice figurant ci-après mesure la fréquence de l'utilisation d'expressions traduisant l'instabilité politique dans les médias. Une confiance remarquable règne malgré tout sur les marchés financiers. Nous ne saurons toutefois si l'optimisme conjoncturel suscité par l'élection de Donald Trump est vraiment justifié qu'après son accession officielle au pouvoir. Son programme politique et économique doit encore être précisé et apporter des clarifications sur les objectifs en matière de fiscalité. Ensuite, ce sera au Congrès de valider ou non les propositions, ce qui est encore une autre histoire. Le débat sur un nouvel effritement de l'UE pourrait être relancé par l'issue des élections présidentielles françaises. Les obligations de pays débiteurs sûrs comme l'Allemagne et la Suisse connaissent un regain d'intérêt en période de nervosité accrue sur les marchés. Une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar et au franc suisse n'est donc pas prévue pour la première moitié de 2017. Abstraction faite des impondérables politiques, nous partons du principe que le contexte de croissance restera constructif. Le temps des consolidations budgétaires est pour le moment révolu. Aux Etats-Unis comme dans la zone euro, l'économie bénéficie d'impulsions fiscales. En revanche, la politique monétaire connaît un repli. Vu la hausse des taux d'inflation, la politique des taux devrait lentement se normaliser à moyen terme. En 2017, nous attendons deux nouvelles hausses de 25 points de base de la part de la Banque centrale américaine.

Monde: indice de l'incertitude politico-économique



Source: Baker, Bloom, Davis

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
ACTIFS			
Liquidités		1 712 925	600 451
Créances envers les sociétés de l'employeur		354 875	
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		2 067 800	600 451
Titres	VI.2	15 350 967	-
TOTAL TITRES		15 350 967	-
TOTAL PLACEMENTS		17 418 767	600 451
TOTAL ACTIFS		17 418 767	600 451

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
PASSIFS			
Engagements envers des assurances		209 619	-
Autres engagements		480	-
TOTAL ENGAGEMENTS		210 099	-
Compte de régularisation – passif	VII.1	-	491 128
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		-	491 128
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	39 240	-
TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		39 240	-
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		17 077 022	-
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		17 077 022	-
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.4	30 936	-
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		30 936	-
Capital de la fondation		109 322	111 617
Excédent des produits / Excédent des charges		-47 852	-2 295
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		61 470	109 322
TOTAL PASSIFS		17 418 767	600 451

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		986 461	-
Cotisations Employeur		1 966 792	-
TOTAL COTISATIONS		2 953 252	-
Versements uniques et rachats		1 127 203	-
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	39 240	-
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		4 119 695	-
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		18 966 351	-
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.4	30 936	-
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		200 000	-
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		19 197 287	-
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		23 316 982	-
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-2 779 629	-
Versements anticipés pour EPL/divorce		-85 327	-
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-2 864 957	-
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-2 864 957	-

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		-	-
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-17 077 022	-
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		-	-
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.4	-30 936	-
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		-	-
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-39 240	-
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-17 147 198	-
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations de sortie de Swiss Life SA		11 860	-
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		11 860	-
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-158 330	-
Prime de risque		-257 689	-
Prime pour frais de gestion	VII.2	-25 281	-
Cotisation au Fonds de garantie		-1 167	-
Versements LPP à Swiss Life SA		-3 304 161	-
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-80 000	-
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-3 826 628	-
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-509 941	-
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Résultat des intérêts		-8 338	-2 206
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.4	626 945	-
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		618 607	-2 206

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS	VI.5	-110 153	-
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		508 454	-2 206
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		40 267	-
TOTAL AUTRES PRODUITS		40 267	-
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-86 632	-89
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-86 632	-89
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-46 366	-89
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		-47 852	-2 295

Annexe aux comptes annuels 2016

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest est une institution de prévoyance non enregistrée dont le but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence ainsi qu'en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life Invest est non enregistrée si l'on s'en réfère aux dispositions de la LPP (registre n° ZHNR670).

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée juridiquement en tant que fondation par acte authentique le 1^{er} novembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlements spécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

	Date d'entrée en vigueur
Règlements de la fondation	
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de placements	01.01.2016
Règlement d'organisation	01.04.2015
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.04.2015
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.04.2015
Règlement de la prévoyance	
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	01.01.2016
Règlement relatif aux frais	01.01.2016
Règlement de prévoyance	01.01.2016

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Hermann Walser, président, Uster

Alain Guillet, vice-président, Farvagny

Johann De Capitani, Rüschtikon

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Martin Naegeli

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2016, 32 contrats d'affiliation étaient en vigueur, ces 32 contrats ayant été conclus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	-	-
Augmentation	178	-
Diminution	-15	-
ETAT AU 31.12.	163	-

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP. La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life SA.

V.2 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	31.12.2016	31.12.2015
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	-	-
Augmentation	-	-
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	-	-

V.3 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

V.4 Evolution des Fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2016	2015
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	-	-
Versements en cas de reprise de contrats	30 936	-
TOTAL AUGMENTATIONS	30 936	-
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	30 936	-

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. La fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir parmi différentes stratégies de placement. Dans cette optique, elle sélectionne un ou plusieurs placements collectifs qui proposent différents profils de risque et de rendement. Il convient de tenir compte du profil de risque de la personne assurée pour chaque décision de placement.

Les capitaux des personnes assurées sont investis exclusivement dans les placements collectifs sélectionnés par le conseil de fondation. Les personnes assurées peuvent changer de placement collectif quand elles le souhaitent. Si leur fortune se monte à moins de 500 francs, elle est détenue en liquidités. En cas de fortes perturbations sur les marchés, ou lorsque la valeur des placements de la personne assurée est inférieure à sa prestation de libre passage selon l'art. 15 ou 17 LFLP, le conseil de fondation peut intervenir dans les décisions de placement de la personne assurée.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF		en %	en %	en CHF
	31.12.2016	Actuellement		Delta	31.12.2015
Liquidités	1 712 925		10,04%	0,00%	600 451
BVG-Mix 15	766 334		4,49%	0,00%	-
BVG-Mix 25	7 517 766		44,06%	0,00%	-
BVG-Mix 35	3 341 790		19,58%	0,00%	-
BVG-Mix 45	3 725 077		21,83%	0,00%	-
TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	17 063 892		100,00%	0,00%	600 451

VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2015, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2016, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2016.

VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF		en CHF
				31.12.2016	Actuellement	31.12.2015
BVG-Mix	-	105 649	438 529	544 179	100,00%	178
TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS	-	105 649	438 529	544 179	100,00%	178

VI.5 Explication relative au frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2016
Total des placements aux valeurs du marché	17 063 892
dont:	
Placements transparents	17 063 892
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2016
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	27 387
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	82 767
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	110 153
En % des placements offrant la transparence des frais	0,65%

VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau de l'œuvres de prévoyance

En CHF	2016	2015
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	-	-
Versements en cas de reprise de contrats	39 240	-
TOTAL AUGMENTATIONS	39 240	-
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	39 240	-

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

Par courrier du 5 décembre 2016, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2015, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 2 mai 2017

Fondation collective Swiss Life Invest

Hermann Walser
Président

Martin Naegeli
Responsable de la gestion des fondations

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest

Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life Invest, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, , Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Bührle
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Robel Ghebressilasie
Expert-réviseur

Zurich, le 2 mai 2017

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2017

L'avenir commence ici.

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*